



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/287

Approbation d'une convention de coréalisation entre la Ville de Lyon / Musée des Arts de la marionnette (MAM) en vue de l'exposition « carte blanche » à Renaud Herbin

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/287 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COREALISATION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES ARTS DE LA MARIONNETTE (MAM) EN VUE DE L'EXPOSITION « CARTE BLANCHE » A RENAUD HERBIN (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

De 2017 à 2018, le parcours du Musée des arts de la marionnette (MAM) - Gadagne a fait l'objet d'un complet renouvellement, et présente la marionnette comme un art vivant dont les qualités expressives et esthétiques traversent les pays et les siècles.

Après une introduction sur ce qui fait marionnette, le nouveau parcours du MAM se déroule autour de trois questions structurelles sur les origines, le rôle de la marionnette dans la société et le fonctionnement de cet art de l'illusion. Les 300 marionnettes et éléments scéniques présentés dans ce parcours brossent un portrait singulier de l'art de la marionnette : un portrait qui témoigne de la diversité des pratiques et des points de vue artistiques.

Inscrit pleinement dans le projet scientifique et culturel du musée, qui souhaite interroger et s'inscrire dans le monde d'aujourd'hui, ce portrait singulier se veut évolutif, accueillant et ouvert sur de l'expression artistique contemporaine.

C'est cette diversité et cette actualité de la création artistique que le musée souhaite faire découvrir au public en invitant, sur une longue durée, un artiste dans une salle centrale inscrite au cœur de son parcours de référence, et intitulée salle « carte blanche à... » .

Ainsi, de 2020 à 2022, la carte blanche est proposée à Renaud Herbin en partenariat avec le TJP - Centre Dramatique National Strasbourg Grand Est.

Marionnettiste, formé à l'École supérieure nationale des arts de la marionnette de Charleville-Mézières, Renaud Herbin a longtemps codirigé la compagnie LàOù. Il met en scène de nombreuses pièces visuelles et sonores, dont il est parfois l'interprète, le plus souvent à partir d'œuvres dramatiques ou littéraires.

Renaud Herbin a toujours apprécié les collaborations qui ont su déplacer sa pratique de marionnettiste. Depuis 2012, il est à la tête du TJP - Centre Dramatique National Strasbourg-Grand Est, où il développe la relation corps-objet-image, décroissant les pratiques de la matière et de la marionnette par un lien avec le champ chorégraphique et les arts visuels. Il fédère autour de son projet de nombreux artistes.

Cette salle, profondément transformée, renouvellera l'intérêt des visiteurs, les incitant à revenir au MAM pour redécouvrir la diversité des pratiques et des points de vue artistiques. Pendant deux ans, petits et grands y découvriront l'approche singulière du théâtre de Renaud Herbin, mêlant les présences des corps, des marionnettes et des matériaux bruts ; ils découvriront les coulisses du travail sur les matières, cire, tourbe, argile, mises en mouvement, ainsi qu'une réflexion sur l'espace et les échelles de jeux. Matières, maquettes, marionnettes issues de ses spectacles seront accompagnées de documents visuels et de textes de la chercheuse Oriane Maubert.

Cette carte blanche sera organisée dans le cadre d'une coréalisation entre le MAM, le TJP et l'artiste.

Elle sera accompagnée d'un ensemble d'évènements organisés par le MAM.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette collaboration entre les partenaires.

Vu ladite convention de coréalisation ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de coréalisation susvisée, établie entre la Ville de Lyon / MAM, le TJP - Centre Dramatique National Strasbourg-Grand Est et Renaud Herbin, est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de l'exercice 2020 et 2021 nature 60628 fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET